

**AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE
PRISE DE FONCTION
AVSco
Annexe 1bis**

Le formulaire de prise de fonction est à compléter :

- ✓ dans le premier degré, par le directeur d'école et l'enseignant concerné. Ce formulaire doit être transmis à l'IEN pour information et signature.
- ✓ dans le second degré, par le chef d'établissement.

**DANS TOUS LES CAS, UNE COPIE ACCOMPAGNEE DE L'EMPLOI DU TEMPS DE L'AVS (annexe 2)
DOIT ETRE ADRESSEE A L'ENSEIGNANT REFERENT.**

Nom de l'Auxiliaire: Prénom :	Contrat : <input type="checkbox"/> AE (assistant d'éducation) <input type="checkbox"/> CUI (contrat unique d'insertion) <i>Pour les CUI, indiquer la date de signature du contrat initial :</i>
CLIS <input type="checkbox"/> ULIS collège <input type="checkbox"/> ULIS lycée <input type="checkbox"/>	
Établissement scolaire :	

Temps hebdomadaire de présence de l'Auxiliaire de Vie Scolaire :
(à détailler dans l'emploi du temps AVSco - Annexe 2)

Les activités principales de l'Auxiliaire de Vie Scolaire collective sont précisées dans le dans le projet de fonctionnement de la CLIS ou de l'ULIS.

Tâches particulières de l'Auxiliaire de Vie Scolaire
(les lieux et horaires seront précisés dans l'emploi du temps)

L'AVS sera-t-il(elle) amené(e) à accompagner des élèves hors de l'établissement scolaire ?.....
Si oui, préciser :

- à l'arrivée du transport devant l'établissement scolaire :
- à la sortie de l'établissement scolaire :
- lors des sorties scolaires (sans nuitée) :
- lors de classe(s) transplantée(s)
(uniquement pour les personnels recrutés sous le statut d'AE et avec leur accord)

Dispositions prévues en cas d'absence :

- de l'enseignant : l'Auxiliaire de Vie Scolaire collective reste dans l'établissement, mais en aucun cas ne prend seul en charge les élèves de la CLIS ou de l'ULIS. Les élèves sont répartis dans leur classe de référence.

- Aménagements exceptionnels (à renseigner) :.....
.....
.....

Fait à le pour l'année scolaire

Fonctions	Noms et signatures
Directeur(trice)
Chef d'établissement ou son adjoint
Enseignant(e) ou coordonnateur ULIS
Auxiliaire de vie scolaire
.....

Visa de l'IEN / du chef d'établissement :